

Atelier « Tranquillité publique »

dimanche 30 juin 2013

Intervention de Mélanie DAVID, directrice du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la maison de la médiation et du citoyen de la ville de Lille

Les éléments présentés valent pour plusieurs territoires (petites et grandes communes, en intercommunalité ou non).

La notion de coproduction de la politique de lutte contre la délinquance prévaut aujourd'hui en matière de politique locale. Cette évolution date des années 1980, notamment avec la commission des maires.

Constat : la délinquance augmente, émergence du « problème des banlieues » → pas uniquement un problème de police nationale qui ne peut régler seule la question de la prévention de la délinquance.

Préconisation pour travailler davantage en partenariat local et ouverture de la table de travail à différents acteurs.

Dans les années 1990, le partenariat s'est élargi, mais le travail en tuyaux d'orgue persiste... Peu d'échanges les uns avec les autres.

Création des contrats locaux de sécurité (CLS) qui poursuivent l'effort de coproduction. Avec pour objectifs de fédérer les initiatives locales, et de construire une stratégie collective d'intervention.

Quels sont les acteurs de la sécurité et de la prévention?

Partenaires incontournables, identifiés :

- Police nationale ou gendarmerie
- Préfecture
- Justice : beaucoup d'interlocuteurs. Magistrats du siège / Magistrats du parquet.
 - o Les interlocuteurs les plus concernés sont ceux du parquet, avec notamment le procureur de la République qui définit une politique pénale sur un territoire. Depuis mars 2007, le procureur a obligation de tenir les maires informés sur les suites données à des grands faits susceptibles de troubler l'ordre public. La prévention fait partie des compétences directes du procureur.
 - o Ne pas oublier non plus les services judiciaires, notamment la protection judiciaire de la jeunesse et les services pénitentiaires d'insertion et de probation.
- Education nationale : ce qui se passe dans les établissements scolaires a des incidences dans les quartiers et inversement. Lieux de sociabilisation des jeunes, où l'on peut faire passer des messages de prévention. Question aussi du décrochage scolaire.
- Collectivités locales :
 - o Département : aide sociale à l'enfance, clubs et équipes de prévention sociale.

- Interco, en fonction des compétences dévolues.
- Communes :
 - Police municipale
 - Services de la ville : jeunesse, sports, santé etc. Médiation
 - Service jeunesse, des sports
- Les associations (tissu associatif très riche dans le Nord – Pas de Calais) :
 - Spécialisées : clubs de prévention, décrochage scolaire, insertion,
 - Plus généralistes : centres sociaux, assos « Jeunesse », etc.
- Bailleurs : expertise d'usage. Mise en place d'outils propres (règlement intérieur, dispositifs de médiation).
- Transports collectifs et leurs contrats locaux de sécurité.

L'enjeu est de taille : mettre autour de la table des acteurs extrêmement hétérogènes, avec des cultures, des outils, des méthodes différents. Définition d'objectifs partagés avec des interventions concertées, cohérentes plutôt qu'une addition d'initiatives isolées.

Le maire a ici un rôle particulier. Sur les questions de sécurité comme de lutte contre la délinquance, le maire est le réceptacle des doléances. Il est tenu pour responsable de ce qui se passe sur la commune.

La loi du 5 mars 2007 fait du maire le pivot de la politique de prévention sur sa commune qui devient chef d'orchestre, pour mettre en musique la stratégie définie collectivement sur le territoire, en respectant les compétences de chacun.

La sécurité reste une compétence d'Etat, mais on demande au maire de faire le job. Il prend parfois des initiatives sur des compétences qui ne sont pas forcément les siennes.

Quels outils ?

Outils structurants du partenariat

Le **CLSPD** (Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance, appelé conseil communal de prévention de la délinquance avant 2002) : instance de concertation présidée par le maire, ou le président d'un EPCI. Invitation de l'ensemble des acteurs. Rôle essentiel de fixer, animer, suivre les priorités en la matière sur un territoire donné. Espace d'échange d'informations et d'évaluation. Obligatoire dans les communes de plus de 50 000 habitants.

Le **Contrat local de sécurité**, ou plan tranquillité publique, ou stratégie locale, etc. : document que les partenaires vont rédiger ensemble, puis adopter (il est préférable que l'ensemble des partenaires le signe également). On part d'un diagnostic partagé. Succession de fiches-actions, par problématiques. 88 fiches-actions sur Lille (signé en 2009).

Outils qui permettent le travail sur le terrain

Approche transversale, par exemple la gestion de la consommation d'alcool, la question des violences conjugales, etc. → pas propre à une zone précise. Groupes de travail à un niveau transversal

Approche territorialisée, avec des « cellules de veille ». On met autour de la table les acteurs de terrain. On ne travaille plus sur une thématique mais sur un espace : un quartier, un hall d'immeuble.¹

Intervention de Véronique BOURDAIS, adjointe au maire de Montreuil en charge de la Tranquillité publique

La question du territoire du CLSPD se pose : en interco pour les petites communes, notamment.

Pour Montreuil et ses 100 000 habitants, il est préférable de rester sur le territoire communal plutôt que passer en compétence d'interco (400 000 habitants, 9 communes).

Montreuil a un CLSPD et un contrat local de sécurité dans lequel la médiation sociale est inscrite dès 2009.

Principe de création du service municipal de médiation sociale dès juin 2008, avec la mise en place en novembre et la création de 6 postes de médiateurs municipaux.

Leurs missions, sur l'ensemble de la ville :

- traiter les conflits de voisinage
- assurer une présence rassurante, régulatrice sur l'espace public
- aller à la rencontre des personnes
- créer ou maintenir le lien social
- agir en prévention des conflits par l'écoute

Deux principes :

- Aller vers l'utilisateur
- Faire avec l'utilisateur : encourager et accompagner l'initiative citoyenne.

Médiation citoyenne

Sur les sujets moins difficiles que la drogue « Venez régler mon problème avec le chat du voisin »...

Ces médiateurs, en place depuis 1 an, ont été formés par la ville et sont au nombre de 20 depuis un an. Une trentaine de personnes avaient candidaté suite à l'annonce parue dans le journal municipal.

Ils s'engagent à intervenir 3h/semaine et sont chargés de régler les conflits de petite intensité. Ils ne prennent pas un dossier d'eux-mêmes, c'est la chef de service qui décide si ce sont des médiateurs citoyens ou sociaux qui interviennent.

Ils participent ainsi à la diffusion de la culture de médiation sur la ville.

La médiation sociale progresse dans la tête des élus, elle se développe. Cette médiation se professionnalise.

Nouvelle répartition du fond de prévention de la délinquance : 35% vidéo 65% prévention. Dans les 65% apparaît la possibilité de financer les politiques de médiation sociale.

Questions – réponses :

1. Différence avec les conciliateurs de justice :

Leur rôle est d'éviter que deux personnes qui ont un conflit de petite importance, qui ne peuvent pas s'entendre ne soient pas obligés d'aller jusqu'au procès. Accord qui tient juridiquement en matière de droit.

Les médiateurs ne sont pas assermentés.

2. Possibilité des maires du rappel à l'ordre ?

A Lille, convention signée il y a 6 mois avec le parquet. Prévention de la primo-délinquance, avant d'utiliser le dispositif policier ou judiciaire. Enregistrement du rappel à l'ordre.

Aucun rappel à l'ordre engagé jusqu'à maintenant à Lille.

Idem à Montreuil. En réflexion pour l'utiliser en bout de course..

3. La faiblesse du système judiciaire (100 000 décisions de justice non exécutées chaque année).

Quel travail avec les juges d'application des peines ?

Quand on dépose une plainte, est-ce la fin de médiation ? L'immense majorité des plaintes n'ayant pas de suites, l'incitation à retirer la plainte est plus que fréquente.

Le commissariat de Montreuil ne prend plus les plaintes sur les conflits de voisinage.

Pas les mêmes sanctions pour les mêmes faits dans la Seine-Saint-Denis ou dans la Creuse.

Montreuil accueille quasiment tous les TIG du département au final...

4. Cellules de veille à Lille

Les cellules de veille sont un très bon dispositif. Le drame c'est la police nationale à qui on apprend ce qui se passe. Aucune transversalité dans la police nationale.

Rapidité de la réaction : médiateur ou police municipale qui passe dans la demi-journée pour recueillir l'information et agir.